

Je ne reviens pas à tous les aspects évoqués par les intervenants.

2 éléments très récents en matière d'intégration m'ont interpellé.

La mise au point d'un vaccin contre le COVID 19 de la firme allemande BIOTECH par Ugur Sahin. L'instituteur allemand de ce chercheur d'origine turc élevé et scolarisé en Allemagne avait prévu pour lui ce qui correspond au Luxembourg à l'enseignement modulaire (Hauptschule). Bien entendu cela n'arriverait pas chez nous: les cas semblables que je connais, ne permettent certes pas d'établir une règle... dans le cas de Sahin des voisins de la famille l'ont poussé vers un lycée, et vive le vaccin!

PISA 2018 nous apprend que nulle part ailleurs dans les pays de l'OCDE le lien entre statut socio économique et performances scolaires n'est aussi prononcé.

« The link between socio-economic status and performance in PISA is stronger in Luxembourg than in any other PISA-participating country. Advantaged students in Luxembourg outperformed disadvantaged students in reading by 122 score points in PISA 2018 – a difference 33 points larger than the OECD average difference of 89 score points. »

A mon avis l'école et le logement constituent les principaux défis en matière d'intégration des différentes couches sociales, les origines nationales ne nous renseignant guère puisqu'il y va d'expats, de cadres internationaux, tout comme des nombreux

travailleurs et travailleuses au salaire social minimum et de près d'un cinquième de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Deuxième élément lié à l'actualité:

La semaine passée un volumineux sondage nous a appris ce que pense un échantillon de 1039 résidents sur tout un éventail de questions. 1039 résidents luxembourgeois à partir de 18 ans ayant le droit de vote pour les élections législatives, précise le site de ILReS. L'avis de l'autre moitié de la population ne vaut pas la peine.

Et hop nous voilà en plein dans les dégâts du référendum de 2015.

L'idée généreuse de soumettre aux Luxembourgeois la proposition du droit de vote des résidents me fait penser à la naissance d'un bébé. Dans ce cas, les parents politiques tout fiers, l'abandonnent immédiatement après l'accouchement. Ils ne sont plus responsables de son devenir, ni de ses dérives. Vraiment ?

Quelques éléments de mauvaise conscience subsistent .

En voilà un :

L'accord de coalition du gouvernement actuel affirme dès son préambule que « L'intégration et l'inclusion socio-culturelle seront au cœur de l'action gouvernementale». On cherchera

longtemps dans les 235 pages pour en trouver une seule (!) consacrée à l'intégration. Cela donne à penser que le cœur n'y est pas ou alors qu'on n'a pas d'idées. Il y a certes le catalogue des bonnes intentions du PAN Intégration adopté le 13 juillet 2018 et pour lequel un appel à projets a été publié la semaine passée.

Où en est le plan après 2 ans ? Le Ministère de la Famille pourrait s'inspirer du KEP qui joue la transparence : sur internet on peut suivre ce qu'il en est de la mise en oeuvre des différents points de ce KEP.

Quand on parle de transparence, autant aborder la gouvernance de la politique d'intégration. Pas moins de 13 Ministères font partie du comité interministériel, mais aucune trace de ses travaux. Le programme gouvernemental stipule à la page 53 que le Comité interministériel à l'intégration procédera à l'organisation des réunions communes avec la société civile. Mon petit doigt me dit qu'après 2 ans une première réunion est prévue sous peu. Reste à savoir si, comme pour le comité interministériel de la coopération, les compte rendus seront publiés.

Et si les organisations de la société civile se concertaient elles aussi plutôt que de se positionner plus ou moins docilement pour conventions et subsides. Un MINTE - bis pourrait faire l'affaire!

Toujours en matière de transparence: la consultation lancée par le Ministère de l'Intégration pour « repenser et redessiner la politique d'intégration au Luxembourg » est de bonne augure.

Souhaitons que les nombreuses contributions sollicitées seront publiées pour être utiles de cette façon non seulement au Ministère, mais aussi pour le débat public et pour les parlementaires appelés à faire un débat d'orientation à la Chambre des Députés.

Je n'ai pas le temps de parler du CNE et des CCCI: de mortuis nihil nisi bene. Encore que l'on ne peut s'empêcher de penser à non-assistance à organes en danger.

Si j'ai évoqué dès l'entrée l'éducation comme facteur essentiel de l'intégration, en tant que fervent cycliste, je dois évoquer la deuxième roue: le logement.

La situation alarmante est connue, et ce depuis longtemps. Juste une remarque en matière d'intégration, à savoir la transformation des foyers de travailleurs en foyers pour demandeurs d'asile: en déshabillant Joao pour habiller Adbulah on a éliminé les foyers pour travailleurs et laissé ce marché aux chambres de café, au moment de l'arrivée au pays.

Responsable s'écrit autrement !

La situation dramatique évoquée dans le Luxemburger Wort de ce jour est une autre illustration de la pénurie de logement qui frappe les familles à bas revenu, familles étrangères et luxembourgeoises.

Dans notre Grand Duché les inégalités se creusent. Le dernier rapport du Statec «Travail et cohésion sociale» note que le

coefficient gini s'est encore détérioré en période de confinement. Nous n'allons pas nous disputer pour savoir si le seuil de pauvreté comprend 15 ou 20 % de la population. Trop c'est trop !

Pour conclure je voudrais me référer à Walter Benn Michaels et son petit livret : « La diversité contre l'égalité » paru chez Raisons d'agir .

« Il est évident que la diversité ne réduit pas les inégalités économiques. Si vous prenez les 10% de gens les plus riches (ceux qui ont en fait tiré le plus de bénéfices de l'explosion néolibérale des inégalités) et que vous vous assurez qu'une proportion correcte d'entre eux sont noirs, musulmans, femmes ou gays, vous n'avez pas généré plus d'égalité sociale. Vous avez juste créé une société dans laquelle ceux qui tirent avantage des inégalités ne sont pas tous de la même couleur ou du même sexe. »

On ne peut s'empêcher de penser que les moyens pour promouvoir la diversité permettent aussi et surtout d'escamoter le débat sur le creusement des inégalités économiques.

Mesurer la politique d'intégration dans les textes de loi, c'est le rôle des chercheurs et de MIPEX, mettre en pratique une politique d'intégration, c'est d'après la loi du 16 décembre 2008, une tâche que l'Etat, les communes et la société civile accomplissent en commun. Une démarche commune a besoin d'un lead, une politique d'intégration a besoin d'un lead politique.

Serge Kollwelter, 16 novembre 2020